

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2019

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, Messieurs FAURE Jean-Claude, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, DE GUILLEBON Olivier, CHATENET Fabrice.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Excusés : Monsieur REID Derek, Madame WLOCZYSIK Catherine.

Madame NYZAM Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

**Lecture du compte rendu de la dernière réunion.**

**Restaurant :**

Point sur les travaux.

Rez-de-chaussée : l'installation d'un bac dégraisseur, le déplacement du compteur eau et la chape pour le carrelage ont été effectués.

A l'étage : peinture, tapisserie et sol à faire.

Fin du contrat de Monsieur PANPHYLE Michaël au 30 septembre, il lui reste environ 40 heures à effectuer qu'il doit passer au restaurant pour faire la peinture (sous-couche), ensuite une entreprise ou un auto-entrepreneur finira le chantier.

Repreneur : Monsieur Cyril ROUVEROT retravaille son dossier avec Monsieur CHEVRE pour l'obtention de son prêt installation.

**Travaux aménagement de sécurité de la RD 17 :**

**Lecture du courrier reçu de la Préfecture nous demandant de résilier le marché** pour ne pas avoir alloti (plantation et mobilier urbain) et réuni la commission des travaux qui doit avoir un avis consultatif et non attributif.

Monsieur le Maire va déposer un recours auprès de la Préfecture.

**Convention avec le département** définissant les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie concernant l'aménagement de sécurité avec création de plateaux surélevés de la route départementale N°17 en traverse de Bonnes.

Décision : Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**Financement :**

Après avoir pris connaissance des conditions d'emprunts proposées par La Poste et le Crédit Agricole, Le conseil municipal décide :

De choisir la proposition de La Banque Postale dont les taux sont inférieurs à ceux du Crédit Agricole.

Montant du prêt : 110 000 euros

Taux fixe : 0.88% sur 15 ans périodicité trimestrielle.

Et un prêt relais pour financer le décalage de récupération de la TVA :

Montant du prêt : 60 000 euros

Taux fixe 0.310% sur 2 ans périodicité trimestrielle.

**Contrat d'apprentissage** : Madame CAVROT (cellule d'insertion dans l'Emploi des Travailleurs handicapés au Centre de Gestion de la Charente) a proposé à la commune de Bonnes de prendre en apprentissage Pierre DIEUSEART pour préparer un CAP Jardinier Paysagiste sur 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Décision : accord du conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat d'apprentissage sur trois ans et tous les documents s'y rapportant.

**PLUi d'Horte et Lavalette** : les documents ont été envoyés par messagerie aux membres du conseil.

Décision : approbation du conseil municipal.

**Renouvellement contrat Groupe d'Assurance Statutaire des Agents CNRACL** (nouvelles conditions contractuelles au 01.01.2020) : en raison du changement des conditions d'assurance le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe pour cette dernière année.

Décision : le conseil municipal fait le choix de conserver son contrat auprès de GRAS SAVOYE.

**Station d'épuration** : la station a été nettoyée par l'association PASS.

Le report d'alarme sur le mur extérieur de la grange va être installé.

La vidange de la fosse va être effectuée par Monsieur VIGIER, vidangeur agréé, le 25 septembre.

**Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2018** : présentation du rapport à l'assemblée.

Décision : approbation à l'unanimité du conseil.

**Fond de concours travaux de voirie Cdc Lavalette Tude Dronne** : Augmentation du montant du fond de concours à verser à la CdC pour les travaux de voirie du fait de la diminution du FDAC et de l'augmentation du montant des travaux prévus.

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour faire un virement de crédit pris sur les dépenses d'investissement.

**Agence Technique Départementale 16 : Mise en œuvre des nouveaux barèmes.**

Lors de sa dernière assemblée générale l'ATD 16 a voté de nouveaux barèmes de cotisations qui s'appliquent dès cette années 2019. Le changement souhaité par les élus était de couvrir toutes les dépenses d'ingénierie humaine par une cotisation annuelle et/ou optionnelle.

Décision : accord du conseil municipal pour approuver les nouveaux barèmes.

**Logement école** : Monsieur GEORGET, nouveau locataire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019 va quitter les lieux au 30 septembre.

**Salle des fêtes** : Monsieur FAURE Jean-Claude signale qu'une série de chaises présentent des défauts sur la soudure des pieds.

Supprimer les chaises défectueuses et en commander d'autres ainsi qu'une dizaine de tables.

**Dépôt aux gravières** : un dépôt sauvage a été constaté aux gravières. Mettre une affiche d'interdiction et nettoyer les lieux.

**Comité des fêtes** : le bureau du comité des fêtes va être modifié suite à la démission de son Président Monsieur TREFOUT.

**Un signalement d'Ambroisie** a été fait sur la commune de Bonnes via la plateforme [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr). l'ARS nous demande de prendre contact avec le propriétaire pour qu'il puisse procéder à l'élimination de cette plante invasive.

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente** : lecture du courrier du Centre de Gestion nous informant que le Syndicat Mixte des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne ainsi que le Syndicat Mixte des bassins Charente et Péruse ont sollicité l'adhésion volontaire de leur établissement au Centre de Gestion. Si la commune souhaite s'opposer à cette adhésion, elle devra prendre une délibération dans les deux mois.

Décision : pas d'opposition du conseil municipal.

**Nouveau cimetière** : Ghislaine LALANCE demande qu'un robinet d'eau soit installé dans le nouveau cimetière.

Séance levée 23 heures 20